

[Texte]

While the existing controls for approving both the written and pictorial forms of presentation are considered adequate to prevent abuse of the powers entrusted to the Director General, Civil Aeronautics, the Department would be agreeable to having those subsections revised to specify the "other forms" that may be approved.

I hope that this will serve to clarify the situation and to dispel any concern the Committee might have had with respect to the possible abuse of unfettered powers.

Yours sincerely,

Jean Charron
Assistant Deputy Minister,
Coordination

Mr. Eglinton: These were orders, Mr. Chairman, that relate to flight safety instructions and the committee had to query the drafting of the new provision because it appeared to allow the use of—first of all, a language other than one of the official languages, and then just one official language. But the explanation which is given, I think, explains clearly what is intended is to allow it to use a set of pictorial representations which have no words, as in this first sheet of Wardair Canada flight and safety things they sent us, and to allow the use of pictorial representation coupled with printing, which is in both languages.

Therefore, I do not really think it is necessary to take them up on their offer in the second last paragraph, where they say: "... the Department would be agreeable to having those subsections revised to specify the "other forms" that may be approved." I think everybody who has travelled by air has seen these sort of flight folders ...

The Joint Chairman (Mr. Beatty): I wonder whether we might simply write to them, to indicate that we have considered it and we find it satisfactory, just to make sure that they did not close their file on it.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): I think they are to be congratulated on their co-operation with the committee, that they looked into this matter. I suppose it is not only the department itself, but the airlines in question.

The Joint Chairman (Senator Godfrey): Yes, I think as a matter of practice that is a very good idea; that we should, when we are satisfied, notify them to that effect.

Mr. Eglinton: That, Mr. Chairman, is a change of procedure. The committee previously decided that it would only communicate with departments when it was dissatisfied. So it should just consider whether it wants to change its mind.

The Joint Chairman (Senator Godfrey): Why did we come to the previous decision?

Mr. Eglinton: I cannot really remember because it was so long ago.

[Traduction]

Bien que les mécanismes actuels de contrôle régissant l'approbation des documents écrits et illustrés soient considérés comme étant en mesure suffisante pour prévenir tout abus de pouvoir de la part du directeur général de l'Aéronautique civile, le ministère accepterait que ces paragraphes soient révisés afin qu'on y spécifie les «autres façons» qui peuvent être approuvées.

J'espère que ces renseignements éclairciront la situation et élimineront toute inquiétude que le Comité peut éprouver en ce qui concerne les abus possible de pouvoir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre adjoint
Coordination
Jean Charron

M. Eglinton: Il s'agissait d'ordres, monsieur le président qui portaient sur les instructions de sécurité aériennes et le comité a dû chercher le brouillon des nouvelles dispositions parce qu'elles ont semblé permettre l'utilisation, en premier lieu, d'une langue autre que l'une des langues officielles et ensuite une seule des langues officielles. Mais je crois que l'explication donnée explique clairement l'intention de lui permettre d'utiliser un ensemble de représentations picturales sans aucun mot comme c'est le cas de la première feuille de vol de Wardair Canada et des documents sur la sécurité qu'ils nous ont fait parvenir. Cela permettra aussi l'utilisation de représentations picturales accompagnées d'un texte imprimé dans les deux langues officielles.

Par conséquent, je ne crois pas réellement qu'il soit nécessaire d'accepter l'offre qu'ils nous font dans l'avant-dernier paragraphe où il est dit: «Le Ministère serait d'accord pour que ces sous-sections soient révisées afin de préciser les «autres formules» qui peuvent être approuvées.» Je crois que tous ceux qui ont voyagé par avion ont vu ce genre de dépliant.

Le coprésident (M. Beatty): Je me demande s'il ne serait pas simplement indiqué de leur écrire pour leur dire que nous avons considéré la question et que nous en sommes satisfaits, afin de nous assurer qu'ils ne ferment pas le dossier.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je crois qu'il convient de les féliciter pour leur collaboration avec le comité étant donné qu'ils se sont intéressés à la question. Je suppose qu'il ne s'agit pas seulement du ministère, mais également des lignes aériennes en question.

Le coprésident (sénateur Godfrey): Oui, je crois qu'il s'agit là d'une bonne idée, leur faire savoir que nous sommes satisfaits lorsque nous le sommes.

Mr. Eglinton: Il s'agit là, monsieur le président, d'un changement de procédure. Le comité a décidé auparavant qu'il ne communiquerait avec les ministères que lorsqu'ils sont insatisfaits. Il s'agit maintenant de se demander si le comité entend changer d'idée.

Le coprésident (sénateur Godfrey): Pourquoi en sommes-nous venus à la décision précédente?

M. Eglinton: Je ne m'en souviens pas vraiment car il y a bien longtemps de cela.